



## Harcèlement . appel à mon employeur

-----  
Par Dadoun

Bonjour j'explique brièvement la situation

Une amie a poster un avis avec mon tél sur un gîte ou elle a passe ses vacances. Car la personne supprime et bloquer tout commentaire négatif.

Son commentaire est à fuir .signer madame untel de mon compte Google.

Rien de méchant .

La personne retrouve mon nom et me harcèle.

Puis contact mon employeur.et menaçante Envers lui.

Je voudrais porter plainte contre cette personne.

Me retourner contre elle.car n'a pas le droit de contacter mon employeur.ne me connais pas.bref

Merci de votre réponse.

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous pouvez toujours porter plainte Mais :

Vous acceptez de déposer un commentaire négatif non argumentée en votre nom alors que comme elle ne vous connaît pas , vous ne connaissez pas les services de cette entreprises proposés puisque vous ne les avez jamais utilisé s.

C'est donc de la diffamation et une intention de nuire qui peut créer un préjudice à une entreprise, qu'elle peut faire valoir en justice .

Par de là, je ne sais pas ce que vous appelez harcelement, et menaces ( certaines personnes pensent que le fait de vouloir régler les choses devant un tribunal est une menace ... donc bon), je ne sais pas les preuves que vous en avez, mais elle , elle a un écrit avec à priori la possibilité de bien vous identifier au point de prouver que votre avis n'est pas basé sur RIEN puisque vous n'avez pas été client .

Je ne peux que vous inciter à supprimer votre commentaire

-----  
Par Dadoun

Je vous remercie de votre réponse.

l'avis déposer est bien signer par mon amie avec son nom

Uniquement :a fuir signer madame xx

L'avis est bien signer de mon amie qui a séjourné.

Et ne peut déposer de commentaires car la personne bloqué et supprime.naccepte aucun commentaire négatif.

-----  
Par Dadoun

Merci de m'avoir répondu.

-----  
Par kang74

Cet avis est délivré par votre compte : vous y avez consenti.

Qu'importe qui dit l'avoir signé ...

Et l'excuse qu'elle bloque les avis négatifs est quand même invalidée par le fait que via votre compte, l'avis est bien passé .

Par de là , vous verrez bien si vous voulez porter plainte ce qu'il se passera .

Mais vous êtes averti, et il me parait bien plus simple de retirer l'avis et/ou de dire à votre amie de se débrouiller .

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Le compte du site évoqué est censé être à usage personnel (conditions générales), à ce titre vous endossez la responsabilité des avis jusqu'à preuve du contraire.

Se créer un compte prend quelques minutes, votre amie n'a qu'à le faire si elle veut poster des avis.

Un compte personnel sur un réseau social, c'est comme une carte bancaire : ça ne se prête pas.

Pour le reste, vous pouvez toujours essayer d'aller déposer plainte.